

Déclaration du Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT)

A la suite des événements extrêmement graves survenus dans la commune de la Gombe à Kinshasa les 20, 21 et 22 août 2006, le CIAT :

Sécurité:

- Condamne sans réserve les affrontements des 20, 21 et 22 août à Kinshasa ;
- Soutient la demande de consigne de toutes les unités et armements lourds de la garnison de Kinshasa, sans exception, et l'interdiction de la circulation d'hommes en armes sur la voie publique en dehors des missions officielles. Il invite les Autorités à mettre en place, en coordination avec la MONUC et l'EUFOR, des mécanismes de contrôle de l'application de cette consigne et interdiction ;
- Rappelle que seule la Police Nationale Congolaise est chargée de la sécurité et de l'ordre public. Seule la PNC doit désormais, être présente et visible sur la voie publique ;

Elections :

- Affirme qu'il n'existe pas de solution militaire à des problèmes politiques. Aucun candidat ne peut, par les armes, tenter de nier la volonté populaire. Le CIAT réitère son souhait de voir les deux candidats au deuxième tour des élections se rencontrer dans les meilleurs délais ;
- Demande aux principaux acteurs politiques de renouveler leur engagement que la seule voie pour la sécurité, la paix et la reconstruction du pays passe par les urnes et non pas par les armes, et de s'engager à respecter le verdict des urnes, qui est le verdict du peuple ;
- Attend l'annonce des résultats des élections législatives ;
- Lance un appel à tous les candidats et partis à respecter la loi électorale pour le règlement de tout contentieux, ainsi que le calendrier du second tour des élections présidentielles et les élections provinciales annoncé par la Commission Electorale Indépendante ;
- Demande aux principaux acteurs et formations politiques de s'engager à respecter des règles de conduite pendant le reste du processus électoral ;

Media :

- Met solennellement en garde toute personne qui tiendrait un discours de haine et d'incitation à la violence et appelle à la suspension immédiate par la HAM des medias qui diffuseraient de tels discours et l'application effective de ses décisions ;

- Souhaite que le Parquet général et toutes les institutions compétentes contribuent au respect des décisions de la Haute Autorité des Media ;

Gestion du pays

- Rappelle que les institutions doivent continuer à fonctionner et à assurer la gestion du pays pendant la période électorale, notamment à travers la tenue de Conseils des Ministres ;
- Rappelle sa demande de réunions hebdomadaires avec l'Espace présidentiel jusqu'à la fin de la Transition, afin en particulier de s'assurer que les engagements pris de part et d'autre seront respectés et que les éventuels différends se règlent par la négociation pacifique.

[Le CIAT est composé des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union Européenne (Commission et Présidence), de l'Union Africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC]

Fait à Kinshasa, le 25 août 2006